

# Être prêt pour la réussite

Stratégie décennale pour la petite enfance au  
Nouveau-Brunswick





## Table des matières

Message du premier ministre . . . . .	3 -
Message de la ministre . . . . .	4 -
Autosuffisance et développement de la petite enfance. . . . .	5 -
Notre stratégie décennale . . . . .	6 -
Qu'entend-on par « apprentissage et garde des jeunes enfants »? . . . . .	7 -
Aperçu des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Nouveau-Brunswick . . . . .	7 -
Investissements actuels dans les programmes et services destinés à la petite enfance . . . . .	9 -
La recherche nous informe. . . . .	11 -
La voix des Néo-Brunswickois . . . . .	15 -
Nos valeurs et nos principes . . . . .	16 -
Notre vision . . . . .	18 -
Travailler de concert avec nos partenaires. . . . .	19 -
Nos engagements . . . . .	21 -
1 Renforcer la capacité des collectivités et des partenaires à soutenir les familles et les jeunes enfants. . . . .	22 -
2 Aider les parents à faire en sorte que leurs jeunes enfants vivent les expériences nécessaires à leur sain développement et à leur réussite à l'école et dans la vie. . . . .	23 -
3 S'assurer que les services de garde et les programmes d'apprentissage des jeunes enfants sont de haute qualité. . . . .	24 -
4 Améliorer l'accès aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. . . . .	27 -
5 Améliorer l'abordabilité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. . . . .	28 -
6 S'assurer que les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont inclusifs et répondent aux besoins de l'ensemble des enfants. . . . .	28 -
7 Tenir compte des recherches sur la petite enfance, des meilleures pratiques et des partenariats communautaires dans la planification touchant les enfants et les familles. . . . .	29 -
Pour aller de l'avant. . . . .	31 -
Annexe A - Résumé des initiatives . . . . .	32 -

**Être prêt pour la réussite**

**Stratégie décennale pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick**

Juin 2008 -

Publié par :-

Province du Nouveau-Brunswick -

Case postale 6000 -

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 -

Imprimé au Nouveau-Brunswick -

CNB 5420 -



## Message du premier ministre

Notre gouvernement est déterminé à atteindre l'autosuffisance provinciale d'ici l'an 2026. Pour ce faire, nous devons travailler ensemble afin de nous assurer que notre population est en santé, bien instruite, capable de participer pleinement au marché du travail et de contribuer à la prospérité économique de notre province, tout en en bénéficiant. Nous devons commencer par nos citoyens les plus jeunes et faire tout notre possible pour aider les familles du Nouveau-Brunswick à élever des enfants en santé, heureux et curieux.



La voie vers l'autosuffisance est étroitement liée à l'éducation de notre population. Aussi, nous avons déjà commencé à transformer notre système d'éducation. Par ailleurs, nous savons que la santé et le bien-être de notre population sont essentiels pour atteindre notre objectif. C'est pourquoi nous avons élaboré une nouvelle stratégie qui nous guidera dans l'établissement d'un système de santé de première classe. Notre stratégie en matière de mieux-être et la campagne de sensibilisation du public visent à aider les parents et les enfants à adopter une attitude positive face aux modes de vie sains. Ces initiatives feront de nous des chefs de file dans la promotion du mieux-être et des saines habitudes de vie.

Néanmoins, la plus grande influence sur notre succès futur commence en très bas âge. La qualité des services de garde et des expériences d'apprentissage d'un jeune enfant est très déterminante pour sa réussite à l'école et dans la vie. Si nous voulons rehausser les résultats scolaires de tous les enfants du Nouveau-Brunswick, nous devons mettre l'accent sur les premières années de la vie de manière à bâtir une fondation solide qui favorisera l'apprentissage et le perfectionnement continus des enfants.

*Être prêt pour la réussite – Stratégie décennale pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick, s'inscrit dans plusieurs stratégies interdépendantes et complémentaires que nous avons élaborées afin de concentrer nos efforts et ceux de nos partenaires du monde des affaires et communautaires en*

vue d'atteindre notre objectif ultime : l'autosuffisance.

Tous les parents veulent ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants. Ils veulent les voir grandir et réaliser leur potentiel en tant qu'individus et en tant que membres productifs de leur collectivité, contribuant ainsi à leur prospérité future et à celle du Nouveau-Brunswick. Ces résultats se renforcent les uns les autres. Les enfants apprennent et s'épanouissent lorsqu'ils sont en santé, en sécurité et éveillés à leur apprentissage. Tout indique d'ailleurs que la réussite scolaire est la voie la plus efficace vers l'autosuffisance économique et le bien-être. C'est également l'un des facteurs protecteurs les plus importants pour lutter

contre la pauvreté et la désaffection. Mais obtenir les meilleurs résultats possibles pour les enfants dépend des mesures prises par chacun et chacune de nous.

Les familles néo-brunswickoises veulent que les opportunités de services de garde et d'apprentissage que leurs jeunes enfants reçoivent soient de la plus haute qualité possible. Un système d'apprentissage et de garde de haute qualité pour les jeunes enfants favorise la participation au marché du travail des familles de la province et enrichit la croissance et le développement des enfants avant leur entrée à l'école.

Notre gouvernement s'est engagé à travailler avec ses partenaires afin d'assurer que les familles du Nouveau-Brunswick et celles qui désirent revenir ou s'établir dans la province ont accès à des services de garde et d'apprentissage ainsi qu'à des ressources de qualité qui satisfont à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Notre engagement est reflété dans la présente stratégie.

Investir dans la petite enfance est une priorité de notre gouvernement. Mais l'amélioration des résultats des enfants est une responsabilité que se partagent les parents, les familles, les fournisseurs de services de garde, les collectivités et le gouvernement. Nous comptons sur l'engagement solide et l'appui de tous nos partenaires afin de soutenir les enfants au cours de ces premières années importantes et de préparer le terrain pour qu'ils réussissent à l'école et dans la vie.

*Le premier ministre,  
Shawn Graham*

## Message de la ministre -

On reconnaît de plus en plus qu'un bon soutien dès les premières années de la vie jette des bases solides pour l'apprentissage, le comportement et la santé pendant les années passées à l'école et jusqu'à l'âge adulte.

Les investissements faits dans des services de garde, dans des opportunités d'apprentissage et dans des ressources de qualité pour les enfants d'âge préscolaire, ainsi que dans des initiatives visant à soutenir les parents, peuvent améliorer la santé, le bien-être et la productivité des gens et avoir des retombées qui s'accumulent toute la vie durant.

La réussite des enfants à l'école et dans la vie est en grande partie façonnée par les expériences vécues avant leur entrée à l'école. Il est beaucoup plus facile et plus efficace de créer des conditions favorables au cours des premières années de la vie que de remédier à des conditions défavorables plus tard.

Nous voulons que tous les parents aient le soutien dont ils ont besoin pour élever des enfants en santé, heureux et curieux et que tous les jeunes enfants aient les expériences d'apprentissage dont ils ont besoin pour arriver à l'école prêts et désireux de continuer à apprendre. Ce sont certainement là des ambitions universelles pour chaque enfant.

J'ai le plaisir de présenter *Être prêt pour la réussite – Stratégie décennale pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick*, notre nouvelle stratégie décennale pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Nouveau-Brunswick. La stratégie proposée comprend un certain nombre d'initiatives générales et ciblées visant à soutenir les jeunes enfants et leurs parents et à engager les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales pour répondre aux besoins des familles. *Le plan d'action pour la petite enfance, 2008-2009* décrit nos investissements au cours de l'année 1. -



À titre de ministre responsable de la Condition de la femme, je crois qu'aider les femmes à participer au marché du travail est un impératif économique. Nous devons créer les bonnes conditions pour que les familles et les entreprises réussissent. L'approche multidimensionnelle de la stratégie contribuera grandement à la sécurité économique des femmes. Cela aidera à réduire encore plus l'écart salarial entre les femmes et les hommes.

Les initiatives comprises dans notre stratégie seront mises en œuvre par étapes. Les initiatives décrites dans *le plan d'action pour la petite enfance, 2008-2009* de l'année 1 nous lancerons sur ce cheminement.

J'aimerais remercier les parents, les éducateurs, les le personnel de garderie réglementée les experts en petite enfance et les intervenants qui ont participé aux récentes consultations publiques sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Vos suggestions et vos recommandations ont aidé à formuler cette stratégie.

Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que les premières années d'apprentissage d'un enfant font une grande différence dans la manière dont il se développe et continue d'apprendre. C'est en travaillant ensemble pour bien faire les choses à ce stade vital que nous pourrons jeter les bases permanentes de la réussite pour nos enfants et pour le Nouveau-Brunswick.

Mary Schryer  
Ministre

# Autosuffisance et développement de la petite enfance

## Le développement de la petite enfance est essentiel à l'autosuffisance

Les premières années de vie sont essentielles à l'avenir d'un enfant et ouvrent la voie à l'autosuffisance, à la santé et à la réussite. *Être prêt pour la réussite - Stratégie décennale pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick* renferme sept engagements très importants et 39 mesures d'action pour aider les familles néo-brunswickoises à élever des enfants sains, heureux et curieux, qui sont prêts pour la vie.

La transformation de notre main-d'œuvre en groupe plus instruit, sain et productif constitue une pierre angulaire de l'autosuffisance. En assurant des programmes de développement intégrés et de qualité élevée pour les jeunes enfants, nous pourrons jeter les bases permanentes de la réussite pour tous les enfants du Nouveau-Brunswick.

## Autosuffisance du Nouveau-Brunswick

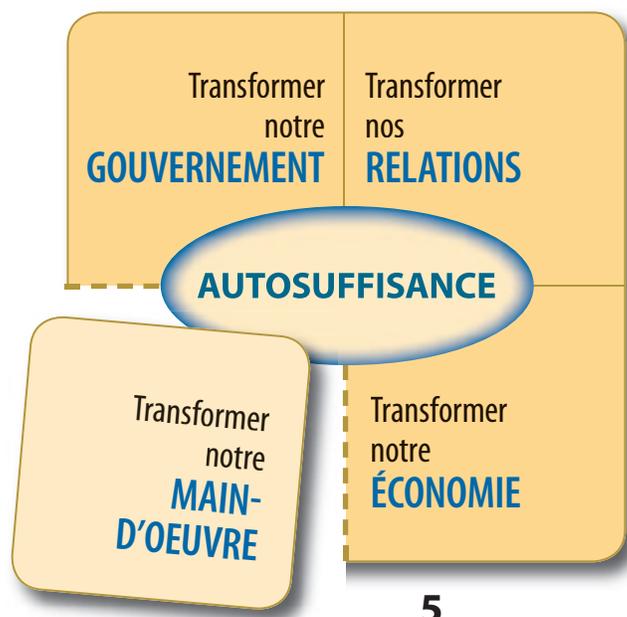
Le Nouveau-Brunswick est sur le point de connaître une période de croissance et de possibilités sans précédent. Une telle transformation demande une planification stratégique et un changement audacieux de politiques, en vue principalement de nous permettre de réaliser notre objectif commun de l'autosuffisance d'ici 2026.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick concentre ses ressources et ses efforts à la réalisation de l'autosuffisance d'ici 2026 par des initiatives stratégiques dans quatre secteurs clés :

- **Transformer notre économie** de façon à être plus concurrentiel et à être plus attrayant pour les entreprises, les investissements et les particuliers;
- **Transformer notre main-d'œuvre** pour qu'elle soit plus éduquée, plus saine et en meilleure position de réussir;

- **Transformer nos relations** pour être un partenaire des gouvernements, des collectivités et des Néo-Brunswickois en vue de bâtir un Nouveau-Brunswick autosuffisant;
- **Transformer notre gouvernement** pour qu'il soit plus ouvert, responsable et attentif. -

Ces transformations nous permettront de maintenir et de renforcer nos valeurs de base, d'assurer une croissance soutenue et de créer les possibilités dont nous avons besoin pour réaliser notre potentiel. Grâce à la transformation de notre économie, de notre main-d'œuvre, de nos relations et de notre gouvernement, nous jetons les bases d'un Nouveau-Brunswick meilleur, un endroit de possibilités et d'espoir pour tous, un Nouveau-Brunswick qui est réellement l'endroit où il faut être.



## Notre stratégie décennale

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a entrepris un ambitieux voyage vers l'atteinte de l'autosuffisance en l'année 2026. Déjà, un travail considérable de planification et de transformation est en marche. À cet égard, la stratégie en matière de croissance démographique cherche à faire de la province un endroit attrayant pour les jeunes familles et pour celles qui voudraient y revenir. Le plan provincial en matière d'éducation, *Les enfants au premier plan*, énonce de nombreuses stratégies et initiatives en vue d'offrir à la jeunesse néo-brunswickoise le meilleur système d'éducation publique qui soit au Canada. La stratégie provinciale du mieux-être et la campagne *Destination : mieux-être* visent à sensibiliser les parents et les enfants au mieux-être et aux habitudes de vie saines. De même, le nouveau Plan provincial de la santé, *Transformer le système de santé du Nouveau-Brunswick*, présente une vision d'un système de santé de premier rang.

L'avenir de nos enfants et de notre province dépend de notre capacité à bien préparer nos enfants à l'école et à la vie. La stratégie décennale, intitulée *Être prêt à la réussite – Stratégie décennale pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick*, indique justement comment y parvenir. Il constitue un complément de nos plans en santé, en mieux-être, en éducation et en croissance démographique et il se concentre sur la petite enfance qui représente les années les plus formatrices de l'enfant – années qui jettent les bases de la santé, de l'autonomie et de la réussite de chaque être dans la vie.

Nous devons mettre l'accent sur la petite enfance pour faire en sorte que nos enfants deviennent des adultes en santé et productifs et pour éviter les troubles du développement et les problèmes de santé susceptibles d'avoir de profondes répercussions sur la vie des enfants.

Si nous voulons nous donner un avenir prometteur, nous devons veiller à ce que partout dans la province les parents aient les outils et le soutien nécessaires pour élever des enfants heureux, sûrs d'eux et en santé. Nous devons garantir l'accès à un réseau complet de services de garde et de ressources d'apprentissage de qualité pour les jeunes enfants dans toute la province. Il est primordial que les enfants de la présente génération et des suivantes soient enthousiastes ainsi que désireux et curieux d'apprendre quand ils passent la porte de la classe de la maternelle.

Tel qu'il est mentionné dans *Les enfants au premier plan*, une « société qui se soucie de la réussite scolaire doit prendre les moyens pour favoriser cette réussite bien avant l'arrivée de l'enfant à l'école ». Cette stratégie vise à préparer les jeunes enfants avant leur entrée à l'école.



## Qu'entend-on par « apprentissage et garde des jeunes enfants »?

À un moment ou à un autre avant leur entrée à l'école, la plupart des enfants du Nouveau-Brunswick utiliseront un quelconque service de garde et participeront à une quelconque activité d'apprentissage.

Le secteur réglementé des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants englobe les garderies agréées, les foyers-garderies agréés de type communautaire et les programmes préscolaires agréés. Bien des parents choisissent ces ressources pour leurs enfants. Par ailleurs, bon nombre de parents optent pour d'autres formules de garde ou d'apprentissage pour leurs jeunes enfants, dont la garde par un proche ou un ami, les groupes de jeu informels dans un centre de ressources familiales communautaire, une matinée éducative à la bibliothèque locale, deux matinées par semaine en établissement préscolaire privé ou toute autre formule intermédiaire.

Cette stratégie est conçue pour procurer un soutien à l'ensemble des parents et des jeunes enfants de la province, peu importe la formule de garde ou d'apprentissage choisie.

## Aperçu des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Nouveau-Brunswick

Le gouvernement provincial assure l'agrément et la réglementation des garderies, des foyers-garderies de type familial, des programmes préscolaires et des services de garde après l'école par l'entremise des *Services de garderie*. Les garderies à domicile qui comptent un petit nombre d'enfants ne sont pas tenues d'être agréées ou réglementées.

En mars 2008, il y avait 470 garderies réglementées dans la province, ce qui se traduit par 15 506 places réglementées en garderie.



- 6 pour cent des places réglementées sont disponibles pour les nourrissons, 47 pour cent, pour les enfants d'âge préscolaire et le reste, soit 47 pour cent, pour les services de garde pour les enfants d'âge scolaire.
- Sur l'ensemble des garderies réglementées, 89 pour cent sont des garderies en centre et 11 pour cent, des foyers-garderies de type familial.
- 57 pour cent des garderies réglementées offrent des services en anglais, 29 pour cent, des services en français et 14 pour cent, des services dans les deux langues officielles.
- 67 pour cent des garderies réglementées sont des entreprises privées et 33 pour cent, des organismes sans but lucratif.



On compte 2 600 personnes travaillant dans les garderies réglementées de la province :

- 30 pour cent détiennent un certificat en éducation de la petite enfance, un baccalauréat en éducation ou un diplôme universitaire en études de l'enfant.
- 70 pour cent n'ont pas de formation reconnue en éducation de la petite enfance.

La qualité des services de garde repose sur deux éléments clés, du personnel bien formé et de bonnes conditions salariales et de travail, si l'on veut réduire le roulement du personnel et la perturbation associée pour les enfants et les parents.

Le gouvernement investit 13 millions de dollars par année dans le *Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité*, somme qui sert à l'augmentation de la rémunération et au perfectionnement professionnel du personnel dans les garderies réglementées de la province.

Depuis la création de ce programme, les salaires moyens du personnel de garderie ont augmenté comme suit :

- personnel ayant une formation reconnue en éducation de la petite enfance : augmentation de 85 pour cent, soit de 7,04 \$ l'heure à 13,07 \$ l'heure;
- personnel sans formation reconnue en éducation de la petite enfance : augmentation de 50 pour cent, soit de 7,04 \$ l'heure à 10,59 \$ l'heure.

## Investissements actuels dans les programmes et services destinés à la petite enfance

Pour que nous puissions prendre les meilleures décisions possibles pour l'avenir, il est important de faire un bilan de ce qui a été accompli jusqu'ici.

**Le gouvernement investit plus de 80 millions de dollars par année dans des programmes, des services et de l'aide financière à l'intention des enfants et des familles du Nouveau-Brunswick : -**

- ✓ **13 millions** de dollars par année pour l'augmentation des salaires et le perfectionnement professionnel et du matériel pour 2600 personnes travaillant dans les garderies réglementées de la province, par le biais du *Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité*.
- ✓ Le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, d'une valeur de 13 millions de dollars, qui sert à financer la création de nouvelles places dans les garderies, l'adoption de modèles de formation flexibles pour le personnel des garderies et la mise en œuvre du nouveau programme éducatif en apprentissage et en garde des jeunes enfants.
- ✓ élaboration d'un nouveau programme éducatif en apprentissage et en garde des jeunes enfants, en français et en anglais, par l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick, lesquels seront utilisés dans chaque garderie réglementée et offert aux parents et aux personnes qui offrent des services de garde.
- ✓ **11,4 millions** de dollars par année en subventions pour services de garde pour les familles à faible revenu et les familles dont le revenu se situe dans la moyenne inférieure.
- ✓ **6 millions** de dollars par année pour des services d'intervention individuels à l'intention des enfants d'âge préscolaire atteints d'autisme ou de troubles du spectre de l'autisme.
- ✓ **1,2 million** de dollars pour la formation d'intervenants auprès d'enfants autistes dans les écoles.
- ✓ **300 000** dollars par année pour des centres communautaires de ressources au sujet de l'autisme afin d'aider les enfants autistes et leurs familles et aidants.
- ✓ **2,4 millions** de dollars par année en services d'orthophonie et de prévention pour les enfants d'âge préscolaire susceptibles de développer des troubles du langage, dans le cadre du programme *Talk with Me/Parle-moi*.
- ✓ **600 000** dollars par année en soutien financier direct pour les femmes enceintes à faible revenu afin d'améliorer leur santé et celle de leurs nouveaux-nés, dans le cadre du *Programme de prestation prénatale*.

- ✓ **600 000** dollars par année pour aider des groupes communautaires à concevoir et à réaliser leurs propres initiatives de soutien des jeunes enfants et des familles, dans le cadre du programme des *Communautés à l'écoute des enfants*.
- ✓ **440 000** dollars par année pour soutenir les enfants qui ont été témoins de violence conjugale et qui trouvent refuge dans une des treize maisons de transition de la province.
- ✓ plus d'un million de dollars par année pour des initiatives visant à promouvoir le mieux-être et les modes de vie sains, dont la trousse pour *Jeunes actifs* destinée aux enfants d'âge préscolaire, et pour le financement d'écoles, de municipalités et de groupes sans but lucratif qui veulent promouvoir les avantages de l'activité physique.
- ✓ **13 millions** de dollars par année pour les services d'intervention précoce, les services de garderie intégrés, les cliniques de dépistage pour les enfants de trois ans et demi, ainsi que le soutien prénatal et postnatal pour les enfants et les familles prioritaires, dans le cadre du programme des *Initiatives pour la petite enfance (IPE)*.
- ✓ **500 000** dollars par année pour le *Programme des aliments spéciaux* qui offre des suppléments et des produits alimentaires aux enfants ayant besoin de régimes thérapeutiques nutritionnels.
- ✓ **100 000** dollars pour une nouvelle *Initiative des amis des bébés* offrant de l'information, des conseils et du soutien aux mères qui allaitent.
- ✓ **2 millions** de dollars par année pour l'inscription précoce à la maternelle, des séances d'orientation, la coordination de la transition à l'école, un nouvel outil d'évaluation du développement des enfants (Early Years Evaluation (EYE)) et diverses initiatives de transition à l'école.
- ✓ **3,2 millions** de dollars par année pour l'immunisation publique des enfants jusqu'à l'âge de six ans, de même que pour un programme d'immunisation à l'école destiné aux adolescents.
- ✓ **15 millions** de dollars par année en soutien financier direct aux enfants et aux familles à faible revenu, dans le cadre de la *Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick* et du *Supplément au revenu gagné*.

En outre, il existe un réseau de treize centres de ressources familiales financés par le gouvernement fédéral et de plus de 65 sites satellites offrant des programmes et du soutien aux enfants à risque d'âge préscolaire et à leurs parents dans la province. Les programmes Bébé & moi en santé du VON sont offerts à divers endroits dans la province afin de soutenir les femmes enceintes et leurs bébés.

Dans l'élaboration d'un plan à long terme pour l'avenir, il est important de soutenir les initiatives et les investissements existants qui servent bien les jeunes enfants et leur famille et de s'assurer que les investissements subséquents continuent à soutenir les initiatives à succès.

## La recherche nous informe



Une stratégie innovatrice solide pour l'avenir des jeunes enfants du Nouveau-Brunswick doit s'appuyer sur les données de la recherche et les pratiques exemplaires à notre disposition.

### Développement des jeunes enfants

Comme le démontrent les études *Early Years I* et *Early Years II*, les expériences en bas âge ont une influence profonde et déterminante sur la santé ainsi que sur la réussite à l'école et dans la vie.

Les toutes premières expériences de l'enfant ont un retentissement dans la vie adulte. L'enfance constitue une période de grandes possibilités et de risques accrus – elle peut faire germer l'autonomie et la productivité économique à l'une des extrémités du continuum ou la dépendance, la pauvreté et la santé précaire à l'autre extrémité. Pour que nos enfants aient des chances égales de mener une vie saine et productive, nous devons mettre tout en œuvre pour leur assurer des expériences positives pendant la petite enfance.

La santé physique et émotionnelle, les habiletés sociales et interpersonnelles et la capacité cognitive de l'enfant sont interdépendantes et tout aussi importantes pour son adaptation initiale à l'école ainsi que pour sa réussite plus tard dans la vie.

Le milieu physique et social de l'enfant contribue grandement à son développement et à son bien-être global. Un enfant a besoin de grandir dans un milieu où il se sent en sécurité avec des parents qui sont capables de le soutenir et de répondre à ses besoins.

- **Développement physique sain et développement moteur correspondant à l'âge**

Un développement physique sain commence par une grossesse saine, une naissance en santé et une saine croissance grâce à une bonne alimentation, à l'activité physique et à l'absence de troubles médicaux et de maladies. Les enfants doivent avoir de l'énergie, de la coordination et des habiletés motrices pour accomplir des tâches ou des activités quotidiennes, par exemple, courir et jouer avec les autres enfants ou tenir correctement un livre ou un crayon et ils doivent acquérir des habitudes saines dès les premières années pour réduire au minimum les risques d'obésité, d'hypertension, de diabète et d'autres problèmes de santé graves plus tard dans la vie.

- **Développement affectif et habiletés sociales correspondant à l'âge**

La santé et le bien-être émotionnel de l'enfant doivent avoir à la base des parents qui sont sensibles aux besoins de l'enfant dès la naissance. Les bébés et les jeunes enfants apprennent à composer avec le stress lorsque leurs parents répondent de façon appropriée à leurs besoins. En grandissant, les enfants apprennent à gérer leurs

émotions grâce à cette interaction avec leurs parents. Il en résulte la formation de liens d'attachement solides. Un enfant heureux et sécurisé peut faire confiance aux autres, acquérir une estime de soi et établir des relations positives avec les autres. Un tel enfant est beaucoup moins susceptible d'être agressif, dépressif, anxieux ou incapable de faire face aux difficultés quotidiennes.

- **Développement cognitif et habiletés de communication correspondant à l'âge**

Le développement cognitif d'un enfant est la façon dont l'enfant intègre et comprend l'information. C'est le fondement des capacités de calcul, de lecture et d'écriture qu'il acquerra à l'école. Un enfant a également besoin de bonnes capacités langagières et d'habiletés de communication pour exprimer ses idées et ses sentiments de façon compréhensible pour les autres et pouvoir se lier d'amitié avec les autres et de bien s'intégrer à la classe.

Nous savons également que les enfants qui possèdent de bonnes aptitudes à communiquer à l'entrée de la maternelle ont de l'assurance, se font des amis, manifestent de la persévérance et de la créativité dans l'exécution des tâches et la résolution des problèmes, et ont la soif et la passion d'apprendre.

## **Facteurs de la qualité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants**

Bien évidemment, les programmes de garde des jeunes enfants doivent être organisés de manière à tenir compte des besoins des parents sur le marché du travail. Cela dit, plusieurs rapports récents indiquent que ces programmes doivent avoir pour objectif premier le développement optimal des jeunes enfants.

Parmi les facteurs prépondérants du développement des jeunes enfants – après le milieu familial et les relations avec les parents – figurent la qualité des services de garde reçus et la qualité des premières expériences d'apprentissage. En 2005, une étude réalisée par Baker, Gruber et Milligan avançant qu'une piètre qualité des services de garde et d'apprentissage reçus en bas âge peut avoir des effets sur les enfants.

La recherche identifie que les principaux facteurs de la qualité des services de garde des jeunes enfants sont un personnel expérimenté et bienveillant qui possède une formation en développement de la petite enfance; une rémunération et des conditions de travail appropriées afin de réduire au minimum le roulement du personnel et les perturbations qui en découlent pour les enfants; des programmes bien conçus qui répondent aux besoins de l'ensemble des enfants; et une étroite collaboration avec les parents.

Selon le Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance, un « *secteur de la petite enfance dynamique, stable et compétent est essentiel pour assurer la mise sur pied et l'expansion de programmes de qualité pour les jeunes enfants* ». À l'évidence, il ne suffit pas d'augmenter simplement le nombre de places en garderie.



Il est indispensable de déployer tous les efforts pour assurer la qualité supérieure des services de garde actuels et à venir.

Le Conseil a également souligné le fait que le secteur réglementé des services de garde souffre sensiblement des mêmes problèmes de pénurie de main-d'œuvre que les autres secteurs d'activité. Viennent cependant s'y ajouter, comme le Conseil l'a également relevé, les défis d'attirer et de retenir un personnel qualifié et formé en raison de l'augmentation des occasions d'emploi pour les éducateurs de la petite enfance dans des postes connexes offrant de meilleures conditions salariales et de travail. Les jeunes enfants ont besoin de stabilité et la continuité des fournisseurs de soins leur est très bénéfique. La capacité d'une garderie de retenir son personnel éducateur constitue un facteur clé du maintien d'un degré de qualité élevé.

## **Intégration des programmes et des services à la petite enfance**

Dans son deuxième rapport *Petite enfance, grands défis II – Éducation et structure d'accueil*, portant sur l'examen des programmes de la petite enfance de 18 pays, dont le Canada, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) recommande une démarche plus systématique dans l'ensemble des programmes destinés à la petite enfance. Au moins neuf pays membres de l'OCDE ont adopté une telle démarche, étant convaincus que les programmes d'éducation de la petite enfance constituent un instrument indispensable de la préparation des enfants à l'école publique, un élément important du soutien aux familles et un moyen pour déceler les enfants et les familles qui ont besoin de services particuliers.

Dans le cadre d'une vaste stratégie en matière de petite enfance (*Early Years Strategy*), l'Australie a établi des centres où des groupes de membres de la collectivité participent à l'élaboration de stratégies et d'initiatives locales pour répondre aux besoins locaux. Le groupe examine ce qui fonctionne déjà bien pour les jeunes enfants de leur collectivité, puis cerne les lacunes en matière de soutien et de services. À titre d'exemple, le groupe pourrait se consacrer à l'amélioration d'un parc local, à la mise sur pied d'un atelier de jeu ou à la création d'un programme pour les jeunes mères. Le groupe mise sur les ressources locales, fait appel au besoin à d'autres moyens de diverses sources et échange sur ses réalisations avec d'autres groupes communautaires.

L'Angleterre s'est dotée d'un réseau étendu de centres *SureStart*, qui offrent un ensemble intégré de programmes d'apprentissage précoce, de services de garde, de services d'approche et de soins prénatals et postnatals, de programmes de formation au rôle de parent et de mesures de soutien à l'emploi et à l'éducation pour les parents d'enfants d'âge préscolaire. Le modèle des centres *SureStart* est fondé sur la conviction que l'accès à des services intégrés d'éducation, de garde, de santé, d'appui aux familles et de soutien à l'emploi constitue un facteur déterminant de l'obtention de résultats positifs par les enfants et leurs parents.

Au Canada, la *Deuxième étude sur la petite enfance* fournit de nombreuses preuves convaincantes que les programmes intégrés de développement de l'enfance

améliorent les résultats chez les enfants. Parmi les exemples canadiens cités figure celui de deux collectivités voisines en Colombie-Britannique qui possèdent des profils socio-économiques similaires mais présentent une fiche différente quant à la population d'enfants vulnérables. Sur une période de quatre ans, l'une a connu une baisse importante du nombre d'enfants vulnérables alors que l'autre a subi une hausse. On explique cette différence des résultats par la présence dans la première collectivité d'un centre de quartier offrant des programmes intégrés de services à l'enfance, par rapport à la prestation d'un certain nombre de programmes et de services indépendants dans l'autre.

Le modèle *Toronto First Duty* est un autre exemple qui illustre l'efficacité de l'intégration des services à la petite enfance. Il s'agit d'un modèle universel de programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui répond aux besoins de développement des enfants afin d'assurer qu'ils atteignent leur plein potentiel, qui soutient les parents qui travaillent ou étudient et qui aide les parents dans leur rôle parental. Ce modèle réunit sous un même programme la maternelle, la garde des enfants et le soutien des parents ou des familles. En un même endroit, les parents peuvent accéder à la gamme complète des services de soutien disponibles dans leur collectivité.

La *Deuxième étude sur la petite enfance* offre la conclusion suivante :

*S'ils sont adéquatement interreliés au travail, à la santé et aux services sociaux, les programmes d'éducation de la petite enfance peuvent donner lieu à l'amélioration de l'emploi maternel, à des familles moins pauvres, à de meilleures compétences parentales et à une meilleure cohésion entre les familles et la collectivité.*

*Des programmes d'éducation de la petite enfance de qualité ne sont pas seulement bénéfiques pour les enfants et les familles, ils sont tout simplement bons. Axer les dépenses publiques sur les jeunes enfants fournit un rendement qui surclasse n'importe quel autre type d'investissement en capital humain.*

## La voix des Néo-Brunswickois



Si les données probantes et la recherche jouent un rôle déterminant dans le façonnement de notre plan d'avenir pour les jeunes de la province, les opinions et les idées des Néo-Brunswickois occupent également une place importante.

En juin 2007, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a tenu des consultations publiques sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants. Par l'intermédiaire de sondages, de groupes de discussion, de soumission de mémoires et de forums d'intervenants, les parents, le personnel de garderie en milieu réglementé, les enseignants à la maternelle et les administrateurs d'école, les experts du développement de l'enfant et d'autres

parties prenantes au débat ont eu l'occasion de faire part de leurs opinions et de leurs idées sur l'avenir. Voici un aperçu de ce qui est ressorti de cette consultation :

- Le personnel de services de garde doit être bien formé.
- Bien que de nombreux parents aient dit préférer confier la garde de leurs nourrissons à un membre de leur famille ou à une personne de confiance parmi leurs amis, ils ont donné les foyers-garderies réglementés de type familial comme second choix, en particulier pour les enfants âgés de moins de deux ans.
- On a besoin de davantage de places en garderie réglementée dans l'ensemble de la province, en particulier en région rurale, à temps partiel et en dehors des heures normales de travail, et les garderies réglementées doivent être mieux surveillées par le personnel du gouvernement.
- Les parents veulent que les places existantes et nouvelles en garderie réglementée soient plus abordables.
- L'amélioration de la qualité des services de garde à l'enfance passe par un accroissement du soutien financier pour l'équipement, le matériel et les jeux et par l'amélioration des conditions de salaire et de travail du personnel de garderie.
- De meilleurs services de diagnostic et d'intervention sont nécessaires pour les enfants d'âge préscolaire et d'âge scolaire qui présentent des troubles de comportement ou de développement.

- Les parents, le personnel éducateur et le personnel de services de garde doivent avoir une compréhension commune de la préparation à l'école et de ce que les enfants ont besoin afin d'être prêts pour l'école.
- Il faut une meilleure collaboration entre le personnel de services de garde et le système d'éducation afin de s'assurer que les enfants sont prêts pour l'école et vice versa.
- Une meilleure coordination et collaboration est indispensable entre le ministère du Développement social, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé en ce qui a trait aux services de soutien aux jeunes enfants.
- Les parents souhaitent éviter la « scolarisation » de services d'apprentissage et de garde des jeunes en préféreraient que les « enfants puissent être des en au moyen de programmes axés sur le jeu et adaptés à l'âge.
- L'ensemble des jeunes enfants doivent avoir accès à des possibilités et ressources d'apprentissage en bas âge afin d'arriver davantage sur un même pied d'égalité maternelle.
- Il est nécessaire de reconnaître le travail important du personnel des services de garde et de soutenir ses efforts de professionnalisation.



## Nos valeurs et nos principes

Un ensemble de valeurs et de principes fondamentaux doivent guider nos décisions. Outre les recherches et la consultation des citoyens de la province, notre stratégie décennale s'appuie sur les prémisses suivantes :

### Valeurs

- Les enfants méritent le meilleur départ possible. Étant naturellement portés à explorer et à apprendre, ils continueront de le faire tout au long de leur vie avec l'appui et l'encouragement de leur famille et de leur milieu.
- Les parents sont les premiers éducateurs et la force de soutien de l'adaptation initiale de l'enfant à l'école, puis de sa réussite ultérieure à l'école et dans la vie. Une relation parent-enfant affectueuse, positive et étroite est essentielle au sentiment de sécurité et au bien-être émotionnel de l'enfant ainsi qu'à la capacité de celui-ci de s'épanouir à tous les niveaux.

- Une bonne adaptation de l'enfant à l'école ne se résume pas aux quelques premiers mois de la maternelle, mais s'opère au fil d'une suite de petits succès. La capacité d'un enfant à réussir une transition en douceur à l'école et à poursuivre son adaptation au cours des années ultérieures repose en grande partie sur le bien-être de l'enfant sur le plan social et affectif, qui fournit l'assise du sain développement de l'enfant dans les autres domaines. Un enfant heureux et sécurisé a plus de chances d'avoir la capacité d'acquérir des bases langagières solides et d'apprendre tôt à lire, à écrire et à communiquer.
- Les enfants sont élevés au sein d'une famille, mais ils grandissent dans des quartiers et des collectivités. Tous ces milieux jouent un rôle important dans le développement sain et le bien-être global de nos enfants.

### **Principes**

#### *Orientation vers la famille et l'enfant*

Les enfants sont influencés par tout ce qui les entoure, aussi est-il important que ces expériences en bas âge soient positives. Puisqu'elle exerce la plus grande influence dans la vie d'un jeune enfant, la famille doit fournir un milieu enrichissant et sûr qui répond aux besoins physiques, affectifs, relationnels et intellectuels de l'enfant. Les familles bénéficieront d'un soutien pour créer un tel milieu familial sain et faire en sorte que leurs enfants puissent s'épanouir.

### **Inclusion**

Les programmes destinés aux enfants et aux familles témoignent de la compréhension et du respect de la réalité et des besoins des enfants atteints d'une déficience, vivant une situation familiale difficile, appartenant à un groupe linguistique et culturel officiel ou habitant en milieu rural.



**Le jeu est le meilleur moyen pour l'enfant d'explorer et de comprendre le monde qui l'entoure.**

**Les enfants sont naturellement curieux et motivés à explorer leur monde. Pour soutenir leur motivation, il est essentiel de faire appel à leurs champs d'intérêt.**

*Extrait du Programme éducatif pour les services de garde francophones du Nouveau-Brunswick*

### **Expérience et qualité**

Les programmes et les services à l'intention des enfants et des familles seront fondés sur les recherches et les pratiques exemplaires dans le domaine du développement de la petite enfance. Les recherches révèlent ce que bien des parents savent déjà : les jeunes enfants apprennent par le jeu et par la diversité des expériences quotidiennes.

Les enfants se développent sur les plans cognitif, pratique et affectif en jouant et en ayant des contacts directs avec les personnes et les choses de leur entourage. Ainsi, les programmes et les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants doivent refléter l'importance des activités axées sur l'expérience et adaptées au développement des jeunes enfants.

### **Collectivité**

Bien que la responsabilité des enfants appartienne fondamentalement aux parents, les groupes communautaires, les organismes de bénévoles et les employeurs peuvent contribuer sensiblement à la création de milieux favorables pour les familles et les jeunes enfants. Les collectivités doivent continuer à jouer un rôle important dans la détermination et la satisfaction des besoins particuliers des familles et des jeunes enfants.

### **Prévention et sensibilisation**

Des programmes et des services favoriseront la santé globale et le bien-être général des jeunes enfants et des familles. On s'emploiera en particulier à encourager les modes de vie sains, la résilience et la réduction des risques chez les enfants et les familles aux prises avec des difficultés qui se répercutent sur leur capacité à fonctionner sainement.

#### *Reddition de comptes*

Les Néo-Brunswickois ont le droit de savoir dans quelle mesure nous nous acquittons bien du soutien aux familles et aux jeunes enfants. Nous continuerons de tenir compte des plus récentes connaissances et des meilleures pratiques du domaine dans nos programmes et nos services, et de faire rapport régulièrement aux Néo-Brunswickois de nos progrès vers l'atteinte de bons résultats chez les enfants.

## **Notre vision**

Le meilleur réseau de programmes et de services de soutien intégrés, de haute qualité, pour les jeunes enfants au pays.

### **Nos objectifs**

- Tous nos jeunes enfants sont heureux, en santé, curieux et prêts à réussir à l'école et dans la vie.
- Les parents peuvent travailler ou étudier, sachant que leurs enfants sont bien encadrés dans des milieux stimulants.
- Les collectivités sont mobilisées dans la mise en oeuvre des stratégies et des initiatives locales pour répondre aux besoins de leurs familles et de leurs jeunes enfants.

## Travailler de concert avec nos partenaires

Lorsque la curiosité et l'assurance d'un jeune enfant sont cultivées par une famille forte, soutenue par des collectivités bienveillantes et des services de garde et des ressources d'apprentissage de grande qualité, l'enfant fera son entrée dans le système d'éducation prêt et capable de continuer à apprendre.

Pour que cela arrive, tous les partenaires doivent saisir l'importance du développement de la petite enfance et la façon dont il contribue à l'adaptation initiale de l'enfant à la maternelle et à sa réussite ultérieure. Si nous voulons atteindre cet objectif, nous devons travailler ensemble.

### Les parents

- Jouent le rôle le plus important dans l'épanouissement, la protection et le soutien de leurs enfants.
- Sont des modèles importants et doivent créer un milieu et une mentalité favorables au mieux-être et aux modes de vie sains.
- Se font les premiers éducateurs de leurs enfants et nourrissent leur tendance naturelle à explorer et à apprendre.
- Reconnassent l'importance et la passion d'apprendre et inculquent ces valeurs à leurs enfants.
- S'impliquent dans le système de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et défendent les intérêts de leurs enfants.
- Soutiennent leurs enfants pour assurer une bonne transition au système d'éducation et la réussite scolaire continue.
- Perfectionnent leurs connaissances pour bien prendre soin de leurs jeunes enfants.

### Le secteur des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

- Fixe des attentes élevées pour lui-même et les enfants dont il s'occupe.
- Saisit les possibilités de formation et de perfectionnement professionnel dans le but d'améliorer la qualité des services qu'il dispense.
- Fournit des programmes de garde et d'apprentissage de qualité adaptés au développement de l'enfant et propres à favoriser l'acquisition des habiletés langagières et intellectuelles des enfants de même que leur sain développement affectif, physique et relationnel.
- Travaille de pair avec les parents et les districts scolaires locaux pour assurer une bonne transition à l'école et la réussite scolaire continue.
- Travaille en vue de la professionnalisation du secteur.

## Les collectivités, les municipalités et les districts de services locaux

- Fournissent des lieux sécuritaires de jeu, de socialisation et d'apprentissage aux enfants et aux familles.
- Reconnaisent et soulignent l'importance des jeunes enfants pour l'avenir de leurs milieux.
- Aident à cerner les besoins des familles et des jeunes enfants et à élaborer des stratégies en vue d'y répondre.
- S'efforcent d'établir des politiques et des règlements favorables à la famille.

## Les entreprises et les employeurs

- Reconnaisent que la garde des enfants constitue un des principaux besoins des employés.
- Aident les employés à répondre aux besoins de garde de leurs enfants.
- S'efforcent d'offrir des lieux de travail favorables à la famille qui encouragent et permettent la conciliation travail-vie familiale.
- Travaillent avec leurs partenaires afin d'offrir les services et les mesures de soutien dont leurs employés ont besoin en matière de garde et d'apprentissage des jeunes enfants.



## Les fournisseurs de services à la petite enfance (organismes et associations qui encouragent, soutiennent ou assurent la prestation de services aux jeunes enfants et à leur famille)

- Travaillent avec les partenaires pour assurer une transition réussie des jeunes enfants à l'école et leur réussite scolaire continue.
- Prennent part à un travail de collaboration avec les centres de la petite enfance au sein de leurs collectivités.
- Aident à cerner les besoins des familles et des jeunes enfants et à élaborer des stratégies en vue d'y répondre.
- Offrent des services d'apprentissage de qualité aux jeunes enfants qui sont à risque ou présentent des troubles du développement, et à leur famille, ou qui sont susceptibles d'avoir besoin d'une approche plus spécialisée pour assurer une bonne transition à l'école.

## Le secteur bénévole et communautaire sans but lucratif

- Offre divers services de soutien communautaires aux familles et à leurs jeunes enfants.
- Travaille avec les partenaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies et d'initiatives visant à répondre aux besoins locaux.

## Le gouvernement

- Fournit une gamme de programmes et de services intégrés et complémentaires pour soutenir le sain développement de la petite enfance.
- Établit un cadre politique et réglementaire pour les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.
- Offre un soutien financier en vue d'améliorer la qualité, l'abordabilité et l'accessibilité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.
- Collabore avec les fournisseurs de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, les établissements postsecondaires, les organismes communautaires, les entreprises et les municipalités à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies et d'initiatives pour répondre aux besoins locaux.
- Aide à créer un cadre dans lequel tous les membres de la société comprennent et apprécient les avantages de services de garde et de possibilités d'apprentissage de qualité pour la petite enfance.
- Produit régulièrement des rapports sur ses progrès, poursuit le perfectionnement des connaissances et des pratiques dans le domaine et communique cette information aux parents, aux collectivités et aux fournisseurs de services.



## Nos engagements

À la lumière des recherches sur la petite enfance, des meilleures pratiques et des consultations publiques, nous avons élaboré une stratégie décennale qui prévoit une combinaison d'initiatives générales et ciblées visant à atteindre nos trois objectifs.

Avec la collaboration de tous nos partenaires, cette stratégie concentrera nos efforts vers l'établissement du meilleur système de services de garde et de ressources d'apprentissage pour les jeunes enfants au pays. Pour ce faire, nous prenons les engagements suivants :

- 1 Renforcer la capacité des collectivités à soutenir les familles et les jeunes enfants.
- 2 Aider les parents à faire en sorte que leurs jeunes enfants vivent les expériences nécessaires à leur sain développement et à leur réussite à l'école et dans la vie.
- 3 S'assurer que les services de garde et les programmes d'apprentissage des jeunes enfants sont de haute qualité.
- 4 Améliorer l'accès à des ressources d'apprentissage et des services de garde de qualité pour les jeunes enfants.
- 5 Améliorer l'abordabilité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.
- 6 S'assurer que les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont inclusifs et répondent aux besoins de l'ensemble des enfants.
- 7 Tenir compte des recherches sur la petite enfance, des meilleures pratiques et des partenariats communautaires dans la planification touchant les enfants et les familles.

Chacun de ces engagements sera soutenu par un ensemble de mesures, d'initiatives et d'échéanciers précis. Nous nous engageons à travailler avec nos collectivités et nos partenaires du domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants pour mettre en place graduellement chacune des initiatives et pour avancer chaque année dans la réalisation de nos engagements.

#### **Engagement n° 1 :**

##### **Renforcer la capacité des collectivités et des partenaires à soutenir les familles et les jeunes enfants.**

Les parents qui sentent une appartenance à leur collectivité sont plus susceptibles d'y rechercher du soutien. À leur tour, les collectivités doivent jouer un rôle de premier plan dans le soutien des jeunes familles et l'établissement de réseaux d'appui, reconnaissant en cela la vitalité que les jeunes familles apportent au milieu.

Les collectivités possèdent leurs propres enjeux et atouts, de sorte qu'une démarche « fourre-tout » serait une occasion manquée de relier les ressources locales aux besoins locaux. Cela dit, les collectivités peuvent avoir des points en commun, qu'il s'agisse de difficultés ou de points forts. La concertation ajoute à la force et au savoir-faire et crée un esprit de cohésion, ce qui peut améliorer la capacité des collectivités à faire face aux enjeux économiques et sociaux.

Les enfants qui ont vécu des expériences positives en bas âge ont plus de chances de devenir des citoyens à part entière qui contribuent en retour à leur collectivité en tant qu'étudiants, travailleurs, parents et bénévoles.



Il est important que les services et le soutien à l'enfance et aux familles soient intégrés, complémentaires et ancrés dans le milieu. Car c'est ainsi que les collectivités peuvent être mobilisées à soutenir leurs familles et que le meilleur éventail possible de services et de ressources de soutien peut être facilement accessible aux parents.

1. En consultation avec les parents et les intervenants communautaires, concevoir et mettre en œuvre quatre sites de démonstration pour mettre à l'essai les centres de la petite enfance afin de mieux intégrer les services et les ressources de soutien aux jeunes enfants et d'offrir une expérience homogène aux parents et aux jeunes enfants.
2. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour accroître la participation du milieu des affaires et des gouvernements locaux au soutien des parents de jeunes enfants et à la promotion des politiques favorables à la famille dans le secteur des entreprises et dans les collectivités.
3. Assurer la diffusion efficace de l'information concernant la transition à la maternelle de chaque enfant.
4. Miser sur le succès de la *Trousse pour jeunes actifs* et explorer d'autres initiatives visant à promouvoir les modes de vie sains chez les parents et les enfants.

#### **Engagement n° 2 :**

**Aider les parents à faire en sorte que leurs jeunes enfants vivent les expériences nécessaires à leur sain développement et à leur réussite à l'école et dans la vie.**

De bons soins prénatals et postnatals, des liens solides et des rapports affectifs avec les parents et la famille et des activités favorisant le développement social, affectif et intellectuel sont bénéfiques pour l'enfant. Les jeunes enfants doivent avoir la possibilité d'explorer le monde qui les entoure et de faire de l'activité physique. Ils doivent avoir une bonne alimentation et être en santé. Ils ont besoin de vivre au sein de familles aimantes et auprès de parents qui stimulent leur apprentissage – des parents qui parlent avec eux, leur font la lecture, jouent avec eux et les réconfortent. Forts de ce genre d'expériences positives en bas âge, les enfants réussiront à l'école et dans la vie.

Les parents exercent la plus grande influence dans la vie de leurs enfants et sont les mieux placés pour reconnaître et satisfaire les besoins particuliers de leurs fils et de leurs filles. Nous continuerons de travailler de concert avec les parents pour faire en sorte qu'ils aient accès aux ressources dont ils ont besoin en matière de compétences parentales et de développement de la petite enfance pour soutenir les besoins de leurs enfants sur les plans social, affectif, physique et intellectuel.

5. Continuer de mettre l'accent sur les campagnes *Excellence dans le rôle parental* et *L'apprentissage et la garde des jeunes enfants* de même que sur les ressources prônant l'importance du développement sain de l'enfant et la nécessité de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité.

6. S'assurer de l'uniformité de l'information fournie aux parents sur ce dont ont besoin les enfants pour être prêts à faire leur entrée à la maternelle.
7. Mettre les nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants à la disposition des parents et des fournisseurs de services de garde intéressés à utiliser cette ressource pour offrir des activités d'apprentissage stimulantes aux enfants d'âge préscolaire.
8. Créer un nouveau service des ressources de garderie afin d'aider les parents à trouver des places en garderie, à obtenir les subventions gouvernementales pour la garde d'enfants et à accéder à de l'information générale sur les fournisseurs de services de garde.
9. Élargir la gamme de services et de ressources de soutien offerts aux enfants et aux familles à risque par l'intermédiaire du réseau de centres de ressources familiales et de leurs centres satellites dans la province.

### **Engagement n° 3 :**

**S'assurer que les services de garde et les programmes d'apprentissage des jeunes enfants sont de haute qualité.**

Pendant qu'ils travaillent ou étudient, les parents doivent avoir l'assurance que leurs enfants sont confiés aux soins bienveillants et attentifs d'un personnel bien formé en développement et en éducation de la petite enfance. Pour offrir un milieu à la fois sécuritaire, chaleureux et stimulant aux enfants, il faut que le personnel possède les compétences et les habiletés nécessaires.

Les principaux facteurs qui influent sur la qualité des services de garde sont un personnel bienveillant et averti qui possède une formation en développement des jeunes enfants; une rémunération et des conditions de travail appropriées pour les travailleurs en garderie afin de réduire au minimum le roulement de personnel et l'instabilité qui s'ensuit pour les enfants; des programmes bien conçus permettant de répondre aux besoins de l'ensemble des enfants; et une étroite collaboration avec les parents.

### **Formation du personnel de garderie réglementée**

Pour s'assurer que les enfants en garderies réglementées bénéficient des meilleurs soins possibles, le personnel doit être bien formé. En fait, l'exigence d'un diplôme d'études postsecondaires en éducation de la petite enfance de la part du personnel constitue l'un des principaux indices de qualité. Le perfectionnement continu est essentiel afin que le personnel demeure au fait des plus récentes connaissances et des meilleures pratiques dans le domaine.

10. Soutenir l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick pour faire en sorte que l'ensemble du personnel de garderies réglementées reçoivent la formation dispensée par les nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants.

## Nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants

Pour tenir compte de la diversité linguistique et culturelle de la province, on a élaboré deux programmes éducatifs distincts, l'un en français et l'autre en anglais. La vision commune qui sous-tend ces deux programmes veut que tous les enfants puissent grandir et atteindre leur plein potentiel avec dignité, confiance et le goût de vivre et d'apprendre.

Convenant aux garderies de type familial ou en établissements, ces programmes éducatifs

complémentent ceux de la maternelle et de l'école élémentaire. Ils indiquent comment les parents, les éducateurs de la petite enfance et le personnel de garderie réglementée peuvent maximiser le jeu pour la garde et l'apprentissage des jeunes enfants et aider à créer le contexte et les ressources nécessaires pour que les enfants soient curieux, courageux et confiants dans leur quête de connaissances et de compétences, sécurisés dans leur identité linguistique et culturelle et respectueux de la diversité.



11. S'assurer que les nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants sont intégrés à l'ensemble des programmes de formation en éducation de la petite enfance offerts par les Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick, les universités et les collèges privés.
12. Étendre le projet *Ouvrir la porte à des services de qualité pour les soins et le développement de la petite enfance* à l'échelle de la province afin de soutenir les enfants ayant des besoins spéciaux dans les garderies réglementées.
13. Continuer de soutenir le nouveau Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en vue de financer des modèles de formation flexibles qui aident le personnel de garderie en milieu réglementé à répondre aux exigences provinciales en matière de formation.
14. Travailler en collaboration avec le secteur des services de garde afin d'accroître les exigences provinciales en matière de formation pour le personnel de garderie en milieu réglementé.
15. Aider le secteur des services de garde à accéder aux possibilités de formation et de perfectionnement continu nécessaires afin de respecter et de maintenir les exigences provinciales en matière de formation pour le personnel de garderies en milieu réglementé.
16. Aider le secteur des services de garde à élaborer et à mettre en œuvre un modèle de certification pour le personnel de garderie en milieu réglementé.

## Recrutement et rétention du personnel de garderie en milieu réglementé

La stabilité du personnel de garderie est bénéfique pour les jeunes enfants. Par conséquent, nous devons soutenir le secteur dans le recrutement des meilleurs effectifs possibles et dans l'élaboration de stratégies visant à les maintenir en poste.

17. Soutenir le secteur des services de garde dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie complète de promotion de carrière et de recrutement- rétention à l'intention du personnel de garderie en milieu réglementé dans l'ensemble de la province.
18. Travailler avec le secteur des services de garde en vue de continuer à améliorer la rémunération du personnel de garderie en milieu réglementé.
19. Collaborer avec la Direction des questions féminines du Bureau du Conseil exécutif dans son analyse de l'équité salariale du personnel de garderie en milieu réglementé.

## Programmation et programme éducatif

20. Travailler avec l'Université de Moncton, l'Université du Nouveau-Brunswick et le secteur des services de garde à la mise en œuvre des nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants, en français et en anglais, dans chaque garderie réglementée de la province.

**Lorsqu'ils jouent, les enfants acquièrent des connaissances en combinant leurs idées, leurs impressions et leurs intuitions avec leurs expériences et leurs opinions. Ils échafaudent des théories sur leur monde et les mettent en commun. Avec leurs pairs, ils se créent une culture et un milieu social. Le jeu leur permet de donner un sens – ou un non sens – à leurs expériences et de découvrir l'intimité et la joie associées à l'amitié.**

*Extrait du Programme éducatif pour services de garde francophones du Nouveau-Brunswick*



21. Recruter de nouveaux *spécialistes en apprentissage précoce* pour soutenir la mise en œuvre efficace et durable des nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants dans toutes les garderies réglementées. Ces spécialistes aideront également les parents et les fournisseurs de services de garde à offrir des activités d'apprentissage stimulantes à leurs enfants d'âge préscolaire conformément aux programmes éducatifs.

## Sécurité et cadre de réglementation

22. Publier les résultats des inspections de l'ensemble des garderies réglementées de la province par l'intermédiaire du site Web sur les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du gouvernement.
23. S'assurer que les ressources nécessaires sont en place pour contrôler la sécurité des garderies réglementées à mesure que leur nombre grossit.
24. Modifier le *Règlement sur les services de garderie* et les *Normes visant les responsables d'installations de garderie* en fonction des améliorations à la sécurité et à la qualité des services réglementés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

### Engagement n° 4 :

#### Améliorer l'accès aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Il revient aux parents de choisir la formule de garde d'enfants qui convient à leur famille. Nous sommes déterminés à travailler conjointement avec nos partenaires pour offrir du soutien et des ressources à l'ensemble des familles, peu importe la formule choisie. Pour les parents qui souhaitent réserver une place en garderie réglementée, nous travaillerons avec le secteur des services de garde en vue d'améliorer l'accès à des services de qualité pour les jeunes enfants.

25. Aider les garderies réglementées à améliorer la qualité de leurs services par la rénovation ou l'agrandissement de leurs installations.
26. Continuer de soutenir le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans la création et le maintien de places de garderie à l'intention des nourrissons, des enfants vivant en milieu rural et des enfants dont les parents ont des horaires de travail saisonniers ou ne correspondant pas aux horaires normaux.

## Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Un Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a été créé en juin 2007 afin d'offrir un financement aux opérateurs de garderie admissibles, aux établissements d'enseignement postsecondaire agréés et aux organismes de formation pour des projets approuvés se rapportant à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme éducatif en apprentissage et en garde des jeunes enfants, à la formation du personnel de garderie et à la création de nouvelles places pour les enfants des régions rurales, pour les nourrissons et pour les enfants dont les parents occupent un emploi non traditionnel.

Le secteur des services de garde a bien accueilli ce fonds et les subventions accordées à des fins de financement de démarrage ont soutenu la création de 166 nouvelles places pour nourrissons, de 116 nouvelles places pour enfants vivant en milieu rural, de 72 nouvelles places pour enfants ayant besoin d'horaires prolongés et de 40 nouvelles places pour enfants dont les parents ont un emploi saisonnier.



27. Explorer les mesures d'incitation possibles pour encourager les petites garderies à obtenir leur agrément ou à accéder à la formation offerte pour soutenir la prestation de services de garde.

#### **Engagement n° 5 :**

##### **Améliorer l'abordabilité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.**

Les familles qui ont de jeunes enfants parviennent péniblement à payer les frais de garde et, dans certaines familles, le poids de ces frais l'emporte sur la combinaison de deux revenus modestes. Pour atténuer ces pressions économiques, nous nous engageons à améliorer l'abordabilité des services de garderies réglementées et à élargir les critères d'admissibilité en vue d'englober un plus grand nombre de familles.

28. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies afin qu'un plus grand nombre de familles du Nouveau-Brunswick puissent bénéficier des subventions pour services de garderie offertes dans le cadre du *Programme d'aide pour les services de garderie*.
29. Établir un nouveau processus de demande pour les subventions pour services de garderie afin de simplifier et d'améliorer l'accès aux subventions.
30. Soutenir les familles qui passent de l'aide sociale à un emploi rémunéré en leur offrant des subventions pour services de garderie sur une période prolongée.

#### **Engagement n° 6 :**

##### **S'assurer que les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont inclusifs et répondent aux besoins de l'ensemble des enfants.**

Dans le rapport Mackay sur l'inclusion scolaire, on note que l'inclusion consiste à répondre aux besoins de *tous* les enfants. Conformément à l'objectif d'une éducation inclusive, nous devons nous assurer que les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont inclusifs et adaptés aux enfants ayant des besoins différents sur le plan des capacités, de la culture et de la langue.

Pour tenir compte de la dualité linguistique et culturelle du Nouveau-Brunswick, deux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants ont été élaborés, l'un en français et l'autre en anglais. Chaque programme comprend des modules sur l'inclusion et l'équité, et aidera le personnel de services de garde à offrir des programmes adaptés au développement des jeunes enfants dans les garderies de la province.

31. Repenser les méthodes d'intervention et les services connexes en fonction de l'examen du programme des *Initiatives pour la petite enfance (IPE)*.
32. Continuer de financer les services fondés sur l'expérience clinique pour les enfants d'âge préscolaire qui sont atteints de troubles du spectre de l'autisme, la formation des professionnels et des auxiliaires qui dispensent les services





et le lancement d'initiatives communautaires pour soutenir les enfants et les familles.

33. Élaborer des stratégies pour soutenir le recrutement et la rétention des travailleurs de soutien en autisme qui s'occupent d'enfants d'âge préscolaire en milieu communautaire.
34. Fournir des fonds en vue d'augmenter le nombre d'enfants ayant des besoins spéciaux qui ont accès à un travailleur de soutien lorsqu'ils fréquentent une garderie en milieu réglementé.
35. Améliorer le soutien offert aux organismes d'intervention précoce afin d'assurer que ces services sont disponibles pour favoriser le développement sain des enfants et des familles à risque.
36. Travailler avec le Réseau francophone des services à la petite enfance afin d'assurer une collaboration accrue entre tous les partenaires et de répondre aux problèmes des enfants des ayants droit.
37. Soutenir l'élaboration de modèles ou d'instituts de formation flexibles sur la francisation, dans le cadre du nouveau programme éducatif francophone en apprentissage et en garde des jeunes enfants, à l'intention du personnel de garderie et des fournisseurs de services de garde qui travaillent auprès des enfants des ayants droit.

#### **Engagement n° 7 :**

**Tenir compte des recherches sur la petite enfance, des meilleures pratiques et des partenariats communautaires dans la planification touchant les enfants et les familles.**

Une des recommandations issues du deuxième rapport *Petite enfance, grands défis II – Éducation et structure d'accueil* de l'OCDE, examinant les programmes de la petite enfance, porte sur l'intégration nécessaire à la fois au niveau de l'intervention et à celui de la gestion ou de l'orientation des programmes.

Le gouvernement ne peut atteindre à lui seul les objectifs et respecter les engagements énoncés dans cette stratégie. Cependant, ensemble à titre de collectivité, nous le pouvons. Nous avons à notre disposition une somme appréciable de données de recherche et d'information sur les pratiques exemplaires, sans compter la possibilité de réaliser nos propres recherches ici même dans la province, pour soutenir une approche communautaire innovatrice en vue de répondre aux besoins de nos familles et de nos enfants et d'évaluer nos progrès dans l'amélioration des résultats obtenus par nos enfants.

Des données de recherche de qualité et le savoir-faire local aideront à guider les mesures que nous prendrons. Nous sommes résolus à nous tenir à l'affût des recherches les plus récentes et les plus fiables, à diffuser l'information recueillie et à en tenir compte dans notre action.

38. Mettre en œuvre un modèle pour l'établissement de profils communautaires du développement de la petite enfance (au moyen de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE), des données socio-économiques issues du recensement, des données relatives aux services et programmes et des données de diverses autres sources) en tant qu'outil d'évaluation et de planification au niveau de la collectivité.

### **Établissement de profils du développement de la petite enfance à l'intention des collectivités**

Le personnel des maternelles utilise l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) pour évaluer le développement des enfants dans quatre domaines : santé physique et bien-être, compétence sociale, maturité émotionnelle, développement langagier et cognitif, et aptitudes à la communication et connaissances générales. Ces données individuelles sont ensuite regroupées au niveau communautaire et peuvent être mises en rapport avec les données socio-économiques issues du recensement et les données relatives à divers services et programmes pour aider les collectivités à mieux comprendre les besoins de leurs familles et à élaborer des plans en vue d'améliorer les résultats des enfants.



39. Soutenir le nouveau comité ministériel sur le développement et la garde des jeunes enfants dans ses efforts visant à assurer une meilleure intégration des politiques, des programmes et des services touchant la petite enfance à tous les niveaux du gouvernement.

### **Cibles et reddition de comptes**

Les parents, le secteur des services de garde, les collectivités et nos autres partenaires doivent savoir où nous en sommes par rapport à notre vision d'établir le meilleur réseau de programmes et de services intégrés, de haute qualité, destinés à la petite enfance au pays.

Notre succès par rapport à l'atteinte de nos objectifs est subordonné à notre capacité, en collaboration avec nos partenaires principaux, à favoriser l'obtention de résultats positifs par les jeunes enfants de la province. Nos progrès se refléteront dans le degré d'acquisition par nos jeunes enfants des habiletés physiques, sociales, affectives et intellectuelles nécessaires à leur réussite à l'école et dans la vie.

Un des principaux engagements pris en matière de reddition de comptes par l'ensemble des provinces en vertu du *Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* consiste à rendre compte de l'ensemble commun d'indices de bien-être des jeunes enfants, et nous continuerons de le faire. Cet ensemble d'indices, composé d'un certain nombre de critères de la santé physique, sociale, affective et intellectuelle des enfants, est reconnu comme un portrait fiable de la santé et du bien-être des jeunes enfants par un vaste éventail d'experts en petite enfance.



Les indices sont compilés à partir de l'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)*, base de données nationale sur les caractéristiques et les expériences de vie des enfants canadiens à mesure qu'ils progressent de l'enfance vers la vie adulte.

Pour compléter cette information, nous compilerons les indices de diverses autres sources de données, dont celles issues de notre nouveau projet communautaire d'établissement de profils, décrit plus haut.

Nous nous engageons à travailler avec nos partenaires en vue d'établir des cibles dans les domaines suivants : le développement social, physique, affectif et intellectuel des enfants et leur degré de préparation scolaire; le niveau d'interaction et de fonctionnement familial; et la qualité, l'abordabilité et la disponibilité de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

## Pour aller de l'avant

Nous souhaitons réunir les gens et les ressources en vue de poursuivre une vision commune. Il est impératif de travailler de concert pour soutenir les familles et préparer nos jeunes enfants à l'avenir passionnant qui s'offre à eux.

Nos engagements sont ambitieux et exigent les efforts concertés de l'ensemble de nos partenaires si nous voulons atteindre nos objectifs.

## Annexe A

### Résumé des initiatives

1. En consultation avec les parents et les intervenants communautaires, concevoir et mettre en œuvre quatre sites de démonstration pour mettre à l'essai les centres de la petite enfance afin de mieux intégrer les services et les ressources de soutien aux jeunes enfants et d'offrir une expérience homogène aux parents et aux jeunes enfants.
2. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour accroître la participation du milieu des affaires et des gouvernements locaux au soutien des parents de jeunes enfants et à la promotion des politiques favorables à la famille dans le secteur des entreprises et dans les collectivités.
3. Assurer la diffusion efficace de l'information concernant la transition à la maternelle de chaque enfant.
4. Miser sur le succès de la *Trousse pour jeunes actifs* et explorer d'autres initiatives visant à promouvoir les modes de vie sains chez les parents et les enfants.
5. Continuer de mettre l'accent sur les campagnes *Excellence dans le rôle parental* et *L'apprentissage et la garde des jeunes enfants* de même que sur les ressources prônant l'importance du développement sain de l'enfant et la nécessité de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité.
6. S'assurer de l'uniformité de l'information fournie aux parents sur ce dont ont besoin les enfants pour être prêts à faire leur entrée à la maternelle.
7. Mettre les nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants à la disposition des parents et des fournisseurs de services de garde intéressés à utiliser cette ressource pour offrir des activités d'apprentissage stimulantes aux enfants d'âge préscolaire.
8. Créer un nouveau service des ressources de garderie afin d'aider les parents à trouver des places en garderie, à obtenir les subventions gouvernementales pour la garde d'enfants et à accéder à de l'information générale sur les fournisseurs de services de garde.
9. Élargir la gamme de services et de ressources de soutien offerts aux enfants et aux familles à risque par l'intermédiaire du réseau de centres de ressources familiales et de leurs centres satellites dans la province.
10. Soutenir l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick pour faire en sorte que l'ensemble du personnel de garderies réglementées reçoivent la formation dispensée par les nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants.
11. S'assurer que les nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants sont intégrés à l'ensemble des programmes de formation en éducation de la petite enfance offerts par le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, les universités et les collèges privés.
12. Étendre le projet *Ouvrir la porte à des services de qualité pour les soins et le développement de la petite enfance* à l'échelle de la province afin de soutenir les enfants ayant des besoins spéciaux dans les garderies réglementées.
13. Continuer de soutenir le nouveau Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en vue de financer des modèles de formation flexibles qui aident le personnel de garderie en milieu réglementé à répondre aux exigences provinciales en matière de formation.

- 
14. Travailler en collaboration avec le secteur des services de garde afin d'accroître les exigences provinciales en matière de formation pour le personnel de garderie en milieu réglementé.
  15. Aider le secteur des services de garde à accéder aux possibilités de formation et de perfectionnement continu nécessaires afin de respecter et de maintenir les exigences provinciales en matière de formation pour le personnel de garderie en milieu réglementé.
  16. Aider le secteur des services de garde à élaborer et à mettre en œuvre un modèle de certification pour le personnel de garderie en milieu réglementé.
  17. Soutenir le secteur des services de garde dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie complète de promotion de carrière et de recrutement- rétention à l'intention du personnel de garderie en milieu réglementé dans l'ensemble de la province.
  18. Travailler avec le secteur des services de garde en vue de continuer à améliorer la rémunération du personnel de garderie en milieu réglementé.
  19. Collaborer avec la Direction des questions féminines du Bureau du Conseil exécutif dans son analyse de l'équité salariale du personnel de garderie en milieu réglementé.
  20. Travailler avec l'Université de Moncton, l'Université du Nouveau-Brunswick et le secteur des services de garde à la mise en œuvre des nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants, en français et en anglais, dans chaque garderie réglementée de la province.
  21. Recruter de nouveaux *spécialistes en apprentissage précoce* pour soutenir la mise en œuvre efficace et durable des nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants dans toutes les garderies réglementées. Ces spécialistes aideront également les parents intéressés à utiliser cette ressource afin d'offrir des activités d'apprentissage stimulantes à leurs enfants d'âge préscolaire.
  22. Publier les résultats des inspections de l'ensemble des garderies réglementées de la province par l'intermédiaire du site Web sur les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du gouvernement.
  23. S'assurer que les ressources nécessaires sont en place pour contrôler la sécurité des garderies réglementées à mesure que leur nombre grossit.
  24. Modifier le *Règlement sur les services de garderie* et les *Normes visant les responsables d'installations de garderie* en fonction des améliorations à la sécurité et à la qualité des services réglementés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.
  25. Aider les garderies réglementées à améliorer la qualité de leurs services par la rénovation ou l'agrandissement de leurs installations.
  26. Continuer de soutenir le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans la création et le maintien de places de garderie à l'intention des nourrissons, des enfants vivant en milieu rural et des enfants dont les parents ont des horaires de travail saisonniers ou ne correspondant pas aux horaires normaux.
  27. Explorer les mesures d'incitation possibles pour encourager les petites garderies à obtenir leur agrément ou à accéder à la formation offerte pour soutenir la prestation de services de garde.

28. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies afin qu'un plus grand nombre de familles du Nouveau-Brunswick puissent bénéficier des subventions pour services de garderie offertes dans le cadre du *Programme d'aide pour les services de garderie*.
29. Établir un nouveau processus de demande pour les subventions pour services de garderie afin de simplifier et d'améliorer l'accès aux subventions.
30. Soutenir les familles qui passent de l'aide sociale à un emploi rémunéré en leur offrant des subventions pour services de garderie sur une période prolongée.
31. Repenser les méthodes d'intervention et les services connexes en fonction de l'examen du programme des *Initiatives pour la petite enfance (IPE)*.
32. Continuer de financer les services fondés sur l'expérience clinique pour les enfants d'âge préscolaire qui sont atteints de troubles du spectre de l'autisme, la formation des professionnels et des auxiliaires qui dispensent les services et le lancement d'initiatives communautaires pour soutenir les enfants et les familles.
33. Élaborer des stratégies pour soutenir le recrutement et la rétention des travailleurs de soutien en autisme qui s'occupent d'enfants d'âge préscolaire en milieu communautaire.
34. Fournir des fonds en vue d'augmenter le nombre d'enfants ayant des besoins spéciaux qui ont accès à un travailleur de soutien lorsqu'ils fréquentent une garderie en milieu réglementé.
35. Améliorer le soutien offert aux organismes d'intervention précoce afin d'assurer que ces services sont disponibles pour favoriser le développement sain des enfants et des familles à risque.
36. Travailler avec le Réseau francophone des services à la petite enfance afin d'assurer une collaboration accrue entre tous les partenaires et de répondre aux problèmes des enfants des ayants droit.
37. Soutenir l'élaboration de modèles ou d'instituts de formation flexibles sur la francisation, dans le cadre du nouveau programme éducatif francophone en apprentissage et en garde des jeunes enfants, à l'intention du personnel de garderie et des fournisseurs de services de garde qui travaillent auprès des enfants des ayants droit.
38. Mettre en œuvre un modèle pour l'établissement de profils communautaires du développement de la petite enfance (au moyen de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE), des données socio-économiques issues du recensement, des données relatives aux services et des données de diverses autres sources) en tant qu'outil d'évaluation et de planification au niveau de la collectivité.
39. Soutenir le nouveau comité ministériel sur le développement et la garde des jeunes enfants dans ses efforts visant à assurer une meilleure intégration des politiques, des programmes et des services touchant la petite enfance à tous les niveaux du gouvernement.